



Mairie de Saulzet-le-Froid

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Séance du : 06/12/2024 à 18H30

Lieu : Mairie – Saulzet le Froid

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Saulzet le Froid, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 02 décembre 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

- 1- **Approbation Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 Septembre 2024**
- 2- **Modification simplifiée N°2 du PLU**
- 3- **Subvention FIC et DETR travaux salle des fêtes et ancienne école**
- 4- **Comité du Territoire Chaine des Puys**
- 5- **Territoire énergie 63**
- 6- **Questions diverses**

LES PARTICIPANTS	
Présents :	Patrick Pellissier, Gérard Beudonnat, Carine Fontaine, Martine Chaumet, Philippe Guittard, Colette Guillot, Roux Ophélie
Absents représentés :	Céline Silberberg,
Absents non représentés :	Jérôme Pellissier, Carine Gardet
Participants à la réunion :	

✓ Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Ophélie Roux est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. **Approbation du compte rendu du 28 septembre 2024 :**

Pour	8
Contre	0
Abstention	0

2. Modification simplifiée N°2 du PLU :

Suite à une demande de changement de destination sur un bâtiment agricole sur le village de Zanières, afin de pouvoir accueillir une entreprise (restauration de véhicules anciens), une modification simplifiée du PLU a été engagée. La réglementation limite le nombre de changement de destination par modification simplifiée.

Il a été présenté deux bâtiments lors de cette modification simplifiée.

Mr le Maire soumet au vote afin de pouvoir finaliser cette opération

Pour	8
Contre	0
Abstention	0

3. Subventions FIC et DETR pour les travaux de la salle des fêtes et de l'ancienne école :

Dans le cadre de la rénovation énergétiques des bâtiments communaux, Mr le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention FIC (35%) et DETR (30%) pour l'isolation des combles et le changement des menuiseries de l'ancienne école.

La réfection du pignon de la salle des fêtes est également éligible à ces deux subventions.

Il est également possible de récupérer du FCTVA (16.6%) mais avec un décalage de deux ans par rapport à l'engagement des travaux.

L'élaboration des devis concernant ces travaux sont en cours.

Mr le Maire soumet au vote la possibilité de déposer les demandes de subventions :

Pour	8
Contre	0
Abstention	0

4. Désignation de deux délégués au Comité de Territoire de la Chaines des Puy : :

Mr le Maire explique qu'il est nécessaire de désigner deux délégués au Comité de Territoire de la Chaine des Puy.

Deux conseillères se sont portées volontaires :

Céline SILBERBERG : Titulaire

Martine CHAUMET : Suppléante

Pour	8
Contre	0
Abstention	0

5. Désignation de deux délégués pour le Territoire d'énergie :

Mr le Maire explique qu'il est nécessaire de désigner deux délégués pour le Territoire d'énergie.

Deux conseillers se sont portés volontaires :

Jérôme PELLISSIER : Titulaire

Philippe GUITTARD : Suppléant

Pour	8
Contre	0
Abstention	0

6. Questions diverses :

- Une réflexion est en cours pour l'installation d'un radar à Zanières
- Les chauffes- eau des gîtes ont été remplacés
- Les travaux de la lagune sont terminés. L'entreprise a alerté la commune sur le fait que les ragondins étaient certainement la cause des dégâts
- La convention avec ETA ARNAUD, pour le déneigement de la commune a été renouvelée pour l'hiver 2024-2025
- SICTOM : l'installation de colonnes est prévue dans chaque village (1 colonne pour 50 habitants) : 1 colonne pour les déchets ménagers et 1 colonne pour le tri sélectif
- Les locataires du grand gîte réclament un poêle à granules : recherche d'une entreprise afin d'obtenir des devis.